



COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ID.: 001-210100616-20231017-2023_19-DE

Date de la convocation :

Le 10/10/2023

Date de l'affichage :

Le 10/10/2023

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 14
- Abstention : 00
- Votes exprimés : 14
- Pour : 13
- Contre : 01

Secrétaire de séance

L. PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-trois, le 17 Octobre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 10 Octobre 2023 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S. ZAMPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F. FRATI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. LAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUICHERD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pouvoirs : C MARTIN à R PATERMO, F FRATI à S ZAMPIN, G PREVOST à R NOVEL, N AUBRUN à S LACHIZE-PICCINO

OBJET : demande de subvention au SDIS.

Monsieur le Maire rappelle

- 🔥 Que la commune a procédé à l'achat de tenues pour le SLIS de Brens.
- 🔥 Que renseignements pris auprès du SDIS, le matériel acquis est éligible à une subvention dont le taux est différent selon le matériel concerné.
- 🔥 Que la facture réglée à la société SECURITH s'élève à 2 325.10€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 🔥 AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès du SDIS.
- 🔥 AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.



Ainsi fait et délibéré.

Brens le 19/10/2023
Le Maire,
Roger PATERMO